

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET: NO. D24-06-23 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU PROGRAMME « RUGBY – HERITAGE 2023 » POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN ECLAIRAGE A LED AU STADE JEAN MIRAMBEAU.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu les articles R2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre de la réalisation de travaux de création d'un éclairage LED au stade municipal Jean Mirambeau,

Décide

Article 1: Le plan de financement de l'opération « création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau » est le suivant (montants HT) :

Dépenses :

création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau (terrain d'honneur et terrain d'entraînement)	86.148,00
TOTAL (€ HT)	86.148,00

Recettes :

Subvention CD33 aides aux équipements sportifs	1.500,00
Subvention ANS « RUGBY – HERITAGE 2023 »	43.074,00
Autofinancement	41.574,00
TOTAL (€ HT)	86.148,00

PAGE 1

Article 2 : La ville approuve l'opération « création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau » et sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 43.074€ auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme « Rugby – Héritage 2023 »

Article 3 : Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 13 juin 2024
Le Maire
Jacques Breillat

